

**PERENNE GESTION
CESSATION
DE GARANTIE**

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité PERENNE GESTION 18, rue Pampero, 40130 Capbreton, immatriculée au RCS 894497783 pour son activité de :
- Gestion immobilière depuis le 25 février 2021 auprès de son garant financier, Gallian Assurances, société anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.
Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de Gallian Assurances, 89, rue la Boétie, 75008 Paris, dans les trois mois de la présente insertion.
Il est précisé que cette fin de garantie pour l'(les) activité(s) de gestion immobilière intervient à la suite d'une opération effectuée au profit de Agence Métropole, client-sociétaire n° 110031, RCS 550800403, domicilié à 4, allée Président-Roosevelt, 31000 Toulouse, bénéficiant de la garantie financière auprès de Gallian Assurances. Bien entendu, la garantie reste acquise sans discontinuité au profit de l'entité PERENNE GESTION pour l'(es) activité(s) de transaction immobilière.



Sud Ouest marchés publics

**Entreprises,
inscrivez-vous
aux alertes
automatiques**

Tous les marchés du Sud-Ouest
100 % gratuit sur
sudouest-marchespublics.com



**PRÉFET
DES LANDES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AVIS
D'ENQUÊTE PUBLIQUE
ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE**

Enquête publique et enquête parcellaire préalables à l'instauration d'une servitude d'utilité publique pour le système d'endiguement sur les communes de Dax et Saint-Paul-lès-Dax.
Demandeur : Communauté d'agglomération du Grand Dax.
Représentée par M. Julien DUBOIS, président, 20, avenue de la Gare, 40100 Dax.
Une enquête publique et parcellaire portant sur le projet susmentionné, est ouverte dans les mairies de Dax, siège de l'enquête publique et parcellaire, et de Saint-Paul-lès-Dax, durant 36 jours consécutifs, **du lundi 9 octobre 2023 à 9 h au lundi 13 novembre 2023 à 17 h 30 inclus**.
La préfète des Landes est l'autorité compétente pour déclarer l'utilité publique et instaurer la servitude sur les communes de Dax et Saint-Paul-lès-Dax.
Une commission d'enquête composée par M. Alain JOUHANDEAUX, président, M^{me} Valérie BÉDÈRE et M. Cédric GRANGER, ainsi que M. Pascal MONNET en qualité de suppléant, a été désignée par décision n° E23000063/64 de la présidente du Tribunal administratif de Pau du 1^{er} septembre 2023.
Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique et le dossier d'enquête parcellaire :
Sur support papier :
- à la mairie de Dax, siège de l'enquête publique et parcellaire, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30, le samedi de 9 h à 12 heures ;
- à la mairie de Saint-Paul-lès-Dax aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 8 h à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 ;
Sur un poste informatique : En mairies de Dax, siège de l'enquête publique et parcellaire, et Saint-Paul-lès-Dax aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
Sur le site Internet des services de l'État dans les Landes : À l'adresse suivante www.landes.gov.fr puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.
Les observations et propositions relatives au projet pourront, **du lundi 9 octobre 2023 à 9 heures au lundi 13 novembre 2023 à 17 h 30 inclus**, être :
Consignées par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies de Dax, siège de l'enquête publique et parcellaire, et Saint-Paul-lès-Dax aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
Envoyées par courrier à l'attention de la commission d'enquête à la mairie de Dax, siège de l'enquête publique et parcellaire - Rue Saint-Pierre - CS 9007 - 40 107 Dax Cedex ;
Transmises par courriel à ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gov.fr **avant le lundi 13 novembre 2023 à 17 h 30**. Elles devront porter la mention : « à l'attention de la commission d'enquête (EP Système d'endiguement Grand Dax) ».
La commission d'enquête, composée de M. Alain JOUHANDEAUX, Président, M^{me} Valérie BÉDÈRE et M. Cédric GRANGER, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :
Mairie de Dax : **lundi 9 octobre 2023 de 9 h à 12 heures**.
Mairie de Saint-Paul-lès-Dax : **mercredi 18 octobre 2023 de 14 h à 17 heures**.
Mairie de Dax : **samedi 28 octobre 2023 de 9 h à 12 heures**.
Mairie de Saint-Paul-lès-Dax : **jeudi 2 novembre 2023 de 9 h à 12 heures**.
Mairie de Saint-Paul-lès-Dax : **mardi 7 novembre 2023 de 14 h à 17 heures**.
Mairie de Dax : **lundi 13 novembre 2023 de 14 h 30 à 17 h 30**.
Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, la Communauté d'agglomération du Grand Dax représentée par M. Julien DUBOIS - 20, avenue de la Gare - 40100 Dax - M^{me} Véronique MICHEL - Service public de l'eau, milieux naturels - 05 47 55 81 02 - veronique.michel@grand-dax.fr
Concernant la déclaration d'utilité publique, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, concernant l'enquête parcellaire, le procès verbal des opérations et l'avis formulé de la commission d'enquête seront déposés en mairies de Dax, siège de l'enquête publique et parcellaire, de Saint-Paul-lès-Dax, à la préfecture des Landes - DC2PAT (05 58 06 58 06) et sur le site Internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

**PRÉFET
DES LANDES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**projet d'ensemble immobilier
« Voie Romaine » sur la commune
de Saint-Vincent-de-Tyrosse.**

Enquête publique préalable au demandeur : BOUYGUES IMMOBILIER, Agence Côte Basque, Représentée par M^{me} Sylvie ESNAULT, 9, rue de Belfort, 64100 Bayonne.
Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Saint-Vincent-de-Tyrosse, siège de l'enquête publique, durant 31 jours consécutifs, **du lundi 9 octobre 2023 à 9 heures au vendredi 10 novembre 2023 à 17 h 30 inclus**.
La préfète des Landes est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation unique « loi sur l'eau », pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichement et l'arrêté portant dérogation aux dispositions de l'article L. 411-1 et suivants du Code de l'environnement.
M^{me} Anne GUCHAN DORLANNE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, et Valérie BÉDÈRE en qualité de suppléante, par décision n° E23000071/64 de la présidente du Tribunal administratif de Pau du 1^{er} septembre 2023.
Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier d'autorisation unique loi sur l'eau, le résumé non technique, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage :
• sur support papier : à la mairie de Saint-Vincent-de-Tyrosse, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30 ;
• sur un poste informatique : à la mairie de Saint-Vincent-de-Tyrosse, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
• sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante www.landes.gov.fr puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.
Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 9 octobre 2023 à 9 heures au vendredi 10 novembre 2023 à 17 h 30, être :
• consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Vincent-de-Tyrosse, siège de l'enquête publique ;
• envoyées par courrier à l'attention de M^{me} la Commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Vincent-de-Tyrosse, siège de l'enquête publique - 24, avenue Nationale - 40 230 Saint-Vincent-de-Tyrosse ;
• transmises par courriel à ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gov.fr avant le vendredi 10 novembre 2023 à 17 h 30. Elles devront porter la mention : « à l'attention de M^{me} la Commissaire enquêteur (EP « Voie Romaine ») ».
M^{me} Anne GUCHAN DORLANNE recevra le public à la mairie de Saint-Vincent-de-Tyrosse aux dates et heures suivantes :
- **lundi 9 octobre 2023 : de 9 h à 12 heures ;**
- **mardi 24 octobre 2023 : de 14 h 30 à 17 h 30 ;**
- **vendredi 10 novembre 2023 : de 14 h 30 à 17 h 30.**
Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, BOUYGUES IMMOBILIER - Agence Côte Basque, représentée par M^{me} Sylvie ESNAULT - 9, rue de Belfort - 64100 BAYONNE - 06 62 27 01 24 - s.esnault@bouygues-immobilier.com.
Les conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de Saint-Vincent-de-Tyrosse, siège de l'enquête publique, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Landes - service Police de l'eau et des milieux aquatiques (SPEMA) (05 58 51 30 42) - et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

**GRAND DAX
AGGLOMÉRATION**

**Communauté d'agglomération
du Grand Dax**

**MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 1
POUR MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUI-H**

La modification de droit commun n° 1 du PLUI-H a été engagée par arrêté du président en date du 22 juin 2023 et nécessite des adaptations qui portent sur le règlement écrit, le règlement graphique et les OAP.
Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire du Grand Dax, après examen des observations du public, des personnes publiques associées, et du rapport du commissaire enquêteur (conclusions et avis motivé), pourra approuver la modification de droit commun n° 1. Après approbation et réalisation des modalités de publicité obligatoires, la modification n° 1 sera rendue opposable.
La vice-présidente du Tribunal Administratif de Pau a désigné, par décision en date du 26 juillet 2023, M. Jean-Louis LEVET, commissaire enquêteur titulaire, et M. Cédric GRANGER, commissaire enquêteur suppléant.
L'enquête publique se déroulera **du mercredi 20 septembre 2023 à 9 heures au vendredi 20 octobre 2023 inclus à 17 heures, soit une durée de 31 jours**, sauf prorogation décidée par le commissaire enquêteur. Le siège de l'enquête publique est fixé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20, avenue de la Gare, à Dax (40100).
Le commissaire enquêteur sera présent en mairies de Dax, Heugas, Narpesse, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Vincent-de-Paul et Seyresse pour recevoir le public et les observations écrites ou orales, aux dates et heures suivantes :

Mairie de Dax	mercredi 20 septembre 2023	9 h - 12 heures
Mairie de Rivière-Saas-et-Gourby	mercredi 27 septembre 2023	14 h - 16 heures
Mairie de Saint-Vincent-de-Paul	vendredi 29 septembre 2023	9 h - 11 heures
Mairie de Seyresse	mercredi 4 octobre 2023	14 h - 16 heures
Mairie de Heugas	samedi 7 octobre 2023	9 h - 12 heures
Mairie de Narpesse	jeudi 12 octobre 2023	9 h - 11 heures
Mairie de Saint-Paul-lès-Dax	vendredi 20 octobre 2023	14 h - 17 heures

Un dossier d'enquête publique et un registre seront consultables au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20, avenue de la Gare, 40100 Dax, aux jours et horaires d'ouverture habituels (soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 20 et de 13 h 40 à 17 h 30) et en mairies de Candresse, Dax, Herm, Heugas, Narpesse, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Vincent-de-Paul et Seyresse, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.
Le dossier d'enquête publique sera également disponible en format électronique et consultable 7 j/7, 24 h/24 durant l'enquête publique sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax à l'adresse suivante : www.grand-dax.fr
Le dossier comprend une note de présentation non technique, le rapport de présentation et ses annexes, le formulaire cas par cas ad hoc et ses annexes, l'avis de la MRAe, l'avis de la CDPENAF, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.
Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, également disponible sur le site Internet du Grand Dax, auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20, avenue de la Gare, 40100 Dax.
Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions, sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante, « Communauté d'Agglomération du Grand Dax, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, modification de projet n° 1, 20, avenue de la Gare, 40100 Dax », ou par courriel envoyé à : enquetepublique.m1.pluih@grand-dax.fr
Cette adresse courriel sera effective du mercredi 20 septembre 2023 à 9 heures au vendredi 20 octobre 2023 inclus à 17 heures, période de l'enquête publique. Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel, réceptionné après vendredi 20 octobre 2023 à 17 heures ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.
Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera transmise à la présidente du Tribunal Administratif et déposée au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et en mairies de Candresse, Dax, Herm, Heugas, Narpesse, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Vincent-de-Paul et Seyresse pour y être tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.
Tout renseignement peut être obtenu auprès de la Direction de l'Aménagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20, avenue de la Gare, 40100 Dax (05 58 56 39 69).

Carnets

Consultez un avis de décès,
publiez un avis sur
carnet.sudouest.fr

Avis d'obsèques

200022

CAPBRETON

Sylvie sa compagne et Peyo son fils, ses sœurs Dominique, Christine, et son frère Jacky, les familles COUDERC et SUREAU ont la douleur de vous faire part du décès de

M. Patrick SUREAU

survenu à l'âge de 61 ans.
La cérémonie civile sera célébrée **le lundi 25 septembre 2023, à 11 heures** au crématorium de Biarritz.

*PF Capbreton
22 av. de verdun
05.58.47.41.25*

199619

MONT-DE-MARSAN

Patrick et Martine LECLERC, Daniel et Maryline LECLERC, ses fils et leurs épouses ; Charlotte, Julien et Sébastien ses petits-enfants et leurs conjoints ; ses arrière-petits-enfants, ont la tristesse de vous faire part du décès de

M^{me} Ginette LECLERC
née DARTIGUELONGUE,

Ses obsèques religieuses seront célébrées **le mardi 26 septembre 2023, à 10 heures** en l'église de Saint-Pierre-du-Mont suivies de l'inhumation au cimetière Pégly de Mont-de-Marsan.

*PF municipales,
188, avenue du Maréchal-Foch,
Mont-de-Marsan, tél. 05.58.46.44.44.*

199741

**SAINT-JEAN-DE-LUZ
BAIGTS (40)**

Joséphine LOUIS, sa maman ; Jocelyne LOUIS, son épouse ; Maxime LOUIS, son fils, et Sophie, sa belle-fille ; Yvette CAMIADE, sa belle-mère ; Bernadette et Gérard, DESGROUX, Gisèle LOUIS, ses belles-sœurs et son beau-frère ; Didier, son filleul ; ses neveux et nièces et leurs conjoints ; ses amis,

ont la douleur de vous faire part du décès de

M. Roger LOUIS
survenu à l'âge de 72 ans

La cérémonie religieuse sera célébrée **le mercredi 27 septembre 2023, à 14 heures** en la Chapelle Notre Dame de la Paix, quartier du Lac, Saint-Jean-de-Luz.
Les visites se font au funérarium de Ciboure, lundi et mardi.
La famille remercie par avance toutes les personnes qui se seront associées à leur peine.

*PF Aquitaine Henri Hirigoyemerry,
9, rue Duconte, Saint-Jean-de-Luz,
tél. 05.59.26.46.41.*

199782

**SAINT-PERDON
MONT-DE-MARSAN**

Philippe SAUVENT, son époux ; Damien et Conny SAUVENT, son fils et sa belle-fille ; Marius, son petit-fils ; Danielle FOUÉTILLOUX, sa sœur, ses nièces, ses neveux, leurs conjoints et leurs enfants, ont la douleur de vous faire part du décès de

M^{me} Maryse SAUVENT
née FOUÉTILLOUX,

Un dernier hommage lui sera rendu **le mardi 26 septembre 2023, à 13 h 15** au crématorium municipal de Mont-de-Marsan.
Cet avis tient lieu de faire-part.

*PF municipales,
188, avenue du Maréchal-Foch,
Mont-de-Marsan, tél. 05.58.46.44.44.*



Sud Ouest légales

**Publiez votre
annonce légale**

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

- 1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2 Visualisez votre avis avant sa parution
- 3 Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé



Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest